



Centre Communal
d'Action Sociale

Clairmarais



SAISON 2015 / 2016

Votre bout 'chou se met au sport...

● Mais qu'est-ce que le baby-sport ?

Il s'agit d'un éveil corporel, d'une stimulation sensorielle permettant le développement psychomoteur de l'enfant dans des domaines variés :

- *La grande motricité* : marcher, courir, sauter, ramper, glisser, tourner, grimper...
L'enfant emprunte des parcours spécialement adaptés, il trouve des solutions pour surmonter des obstacles.
- *La motricité fine d'ajustement* : manipuler des objets de formes et de consistances différentes (balles, cerceaux, raquettes etc.)...
L'enfant apprend à explorer l'espace et à se découvrir.
- *La motricité d'expression et de création* : l'enfant réalise des jeux de rôles, de mimes, de danse, de chant avec la mise en œuvre de l'imaginaire.

● Quels sont les avantages pour votre enfant ?

« Votre enfant a besoin de s'amuser, de se dépenser pour bien et mieux grandir. »

- *Le baby-sport permettra d'acquérir une meilleure maîtrise de son corps* (il améliorera l'équilibre, la coordination motrice ainsi que les réflexes).
- *Le baby-sport facilitera son éducation* (l'enfant assimilera plus efficacement des techniques d'apprentissage de la lecture et de l'écriture).
- *Le baby-sport contribuera à son épanouissement* (il favorisera la confiance en soi et l'intégration à un groupe mais il développera également les valeurs de respect et d'entraide sous une forme ludique).
- *Le baby-sport est bon pour la santé de votre enfant* (il agit positivement sur certains troubles tels que la dyslexie, les troubles de l'attention, de l'hyperactivité...)

« Votre enfant gardera en mémoire l'apprentissage de ces gestes pour s'en resservir plus tard quand il débutera une activité physique et sportive. »

DÉBUT DES SÉANCES LE MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2015...



● POUR QUI ?

Le CCAS de Clairmarais propose une activité baby-sport réservée aux enfants âgés de 3 à 6 ans.

Le baby-sport est proposé aux enfants et petits-enfants Clairmaraisiens.

Cette activité est également ouverte aux enfants extérieurs à la commune. (Sous réserve de places suffisantes)

● PAR QUI ?

Les enfants seront initiés à la pratique du baby-sport par Laurent DECOOPMAN, animateur de la commune de Clairmarais, titulaire du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport spécialité « Activités Physiques pour Tous ».

● QUAND ?

Chaque mercredi, à compter du 30 septembre 2015 et jusqu'à juin 2016 (hors vacances scolaires).

➤ De 14h à 15h

● OU ?

Les enfants seront accueillis à la salle multifonctionnelle.

● À QUELS TARIFS ?

TARIF FORFAITAIRE POUR LA PÉRIODE DE SEPTEMBRE 2015 À JUIN 2016

PUBLIC	Enfants de Clairmaraisiens	Petits-enfants de Clairmarais	Enfants extérieurs à la commune
TARIFS	40€	60€	80€

Avec 2 séances de découverte offertes sans engagement

Les moyens de paiement sont :

espèces - chèque libellé à l'ordre du trésor public - chèques vacances

● PIÈCES À FOURNIR ?

Pour pré-inscrire votre enfant, il vous suffit de retourner l'ensemble des documents ci-dessous en mairie avant le mercredi 23 septembre 2015.

1. Le bulletin d'inscription à retirer en mairie ou à télécharger sur www.clairmarais.net (1 par enfant)
2. Une photo d'identité (pour les nouveaux inscrits)
3. Une attestation d'assurance extra-scolaire
4. Un certificat médical autorisant la pratique du baby-sport
5. La cotisation annuelle

02, Route d'Arques - 62500 CLAIRMARAIS
Téléphone : 03.21.38.08.61

Courriel : mairie.clairmarais@free.fr - Internet : www.clairmarais.fr

